



Condamnation solidaire et remboursement

Par **sam**, le **31/01/2012** à **15:50**

Bonjour,

j'aurais besoin de vos éclairages concernant une situation. Voila, 3 jeunes ont commis un délit. Ils ont été condamner à plusieurs mois de prisons et aux versement de dommages et intérêt à leurs victimes pour avoir bruler leurs véhicules. Aujourd'hui, les différentes assurances des victimes réclames aux personnes le remboursement des véhicules (sur le jugement, pas de mentions sur le remboursements aux assurances mais uniquement les montants à verser aux victimes).

Un des jeune souhaite aujourd'hui rembourser uniquement sa quote-part car reconnait son erreur, s'en est plutot bien sorti mais ne souhaite pas payer pour les autres. Surtout que ses derniers font rien de leur vie, errent dans les rue et ne se sentent responsable de rien.

Que faire pour que ce jeune ne paye que sa quote part, faut-il saisir le juge?

merci.Sam